

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 19 JUIN 2023

L'An deux mil vingt-trois, le 19 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Etaient présents : GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, VIVET Joseph, CROISSANT Didier, HÉLIÈRE Stéphanie, SAISON Joël, AYAD Majida, VIOLANTE Florent, BESSÉ Thierry.

Etaient absentes excusées : de PONTBRIAND Agnès ayant remis une procuration à HÉLIÈRE Stéphanie, GERAY Nathalie, AUBIER Nathalie, GOURDET Laurence, GRENET Virginie.

Secrétaire de séance	GLOANEC MAURIN Karine
Date de convocation	12 juin 2023
Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	14
Nb de pouvoirs	1
Nb de votants	15

Approbation du compte rendu de la séance du 15 mai 2023

Le compte rendu de la séance du 15 mai 2023 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Compte rendu des décisions du Maire depuis le 30 mars 2023

Le Maire, considérant la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L.2122-22 du CGCT, rend compte aux membres présents des décisions qu'il a prises depuis le 15 mai 2023 :

Numéro	Date	Objet de la décision
2023-07	25/05/2023	Etude géotechnique pour projet de réhabilitation de la salle communale d'Arville - Approbation de la mission confiée à la SARL Compétence Géotechnique Centre Ouest sise à Parcay-Meslay - 37210 - pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC
2023-08	07/06/2023	Etude ECB dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux de Souday - Approbation de la mission confiée à BET DELAGE&COULIOU sis à Chartres - 28000 - pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.
2023-09	08/06/2023	Travaux forage AEP de Souday - Approbation du devis de la SARL CISSÉ sise à Bouloire (Sarthe) - pour un montant de 8 625,00 € HT soit 10 350,00 € TTC relatif aux travaux décrits dans les conclusions du rapport EAUXILIUM à l'issue de l'inspection du forage par la SARL GHI.

2023-10	13/06/2023	Restauration du mobilier de l'église d'Arville - Approbation du devis EI HERISSON Laurent sise à Choue - 41170 - pour un montant de 13 062,00 € HT soit 14 368,20 € TTC
2023-11	13/06/2023	Service assainissement - Curage de la lagune 1 de Souday et épandage des boues - Approbation de l'offre de la SARL VALMAT sise à Coudray-au-Perche - 28330 - pour un montant de 6 490,46 € HT soit 7 788,55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

Projet de chaufferie – réseau de chaleur

Montage du plan de financement et demande de subventions ADEME

Une subvention de 73 669,60 € a été accordée au titre de la DSIL 2023 pour la construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Le montage des plans de financements définitifs seront établis avec l'aide du Conseiller en Energie Partagé du Pays Vendômois, les aides publiques à solliciter sont différentes selon la nature des travaux engagés dans chacun des bâtiments à construire ou à réhabiliter. Nous sommes dans l'attente d'estimatifs pour la salle Sainte Thérèse, la salle communale et les logements communaux.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que BET DELAGE & COULIOU et le cabinet MILLARCHITECTURE proposeront un système chauffage de la salle communale installé au plafond.

Monsieur Didier CROISSANT indique qu'il faudra être très vigilant sur le suivi des travaux confié à BET DELAGE & COULIOU et MILLARCHITECTURE.

Approbation des contrats de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments communaux desservis par la future chaufferie bois et réseau de chaleur

Considérant la délibération du 15 mai 2023 relative à la présentation de l'étude de faisabilité du projet de chaufferie bois et réseau de chaleur avec la définition des travaux à engager dans les bâtiments communaux ;

Monsieur Le Maire rappelle le montant des contrats de maîtrise d'œuvre signés à hauteur de 49 576 € HT au titre de la construction de la chaufferie bois / réseau de chaleur et présente les contrats de maîtrise d'œuvre à engager dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux qui seront desservis par le nouveau système de chauffage comme suit :

- Salle associative Sainte-Thérèse pour 12 530 € HT répartis à hauteur de
6 580 € pour BET DELAGE & COULIOU
5 950 € pour MILLARCHITECTURE
- Salle communale de Souday pour un montant de 5 000 € répartis à hauteur de
3 600 € pour BET DELAGE & COULIOU
1 400 € pour MILLARCHITECTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **APPROUVE** les missions de maîtrise d'œuvre à engager pour un montant de 17 530 €, hors chaufferie bois / réseau de chaleur ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats avec
- **BET DELAGE & COULIOU pour un montant de 10 180 € et**
 - **MILLARCHITECTURE pour un montant de 7 350 €**
- et tous autres documents s’y rapportant.

Projet de réhabilitation de l’ancien prieuré

Présentation du projet à la population

La présentation du projet de restauration du Prieuré à la population est programmée dans le cadre des journées européennes du patrimoine, le samedi 16 septembre à 14 h 30, suivie d’une visite guidée de l’église à 16 heures.

Point sur la consultation AMO – Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis en ligne depuis le 31 mai 2023 avec remise des offres le lundi 3 juillet prochain et ouverture des plis le 4 juillet à 9 h 30, en présence du CAUE 41.

A ce jour, 106 visites sur la plateforme avec 25 retraits du dossier, plus 7 retraits à titre anonyme.

Comme indiqué dans le règlement de consultation, chacun des bureaux AMO souhaitant remettre une offre doit préalablement se rendre sur le site pour se rendre compte de la configuration des lieux. A ce jour, 5 bureaux ont pris rendez-vous.

Travaux de voirie 2023

L’entreprise PIGEON réalisera le bi-couche à compter du 21 août prochain

Service assainissement : curage de la lagune 1 de Souday

Quatre entreprises ont été contactées avec envoi du règlement de consultation pour répondre aux travaux de curage de la lagune 1 de Souday ainsi que l’épandage des boues sur la parcelle jouxtant le lagunage, exploitée par Maxime MARCHAND, EARL La Grésillère de Saint-Avit.

Une seule entreprise a remis une offre, il s’agit de la SARL VALMAT de Coudray-au-Perche (Eure et Loir) pour un montant de prestations de 6 490,96 € HT avec intervention prévue semaine 31 (1^{ère} semaine d’août). A l’issue du curage, les berges seront renforcées.

Parallèlement à la consultation, un dossier de déclaration d’épandage des boues, rédigé par la SARL VEILLAUX, dans la cadre de sa mission d’assistance à la maîtrise d’ouvrage, est en cours d’instruction par la Direction Départementale des Territoires.

Service d’adduction d’eau potable

Avancement des travaux sur le secteur Est de Saint-Agil

Les travaux ont démarré le 2 mai et s’exécutent dans de bonnes conditions météorologiques.

Le chantier du site de la Blinière est achevé, celui des Berthelinières est en partie réalisé, les essais sont conformes aux attentes, reste à planifier les réfections aux enrobés.

Sont en cours depuis le 6 juin la pose de la canalisation longeant la voie intercommunale des Grands Bois (site 4 – de l'intersection CD40/VC2 jusqu'au lieudit La Cirotière) avec une cadence de 320 mètres / jour (cadence moyenne calculée sur 5,5 jours) ainsi que le raccordement des habitations.

La commune se charge d'informer les propriétaires de la dernière habitation du lieudit « La Cirotière » du changement de desserte d'eau par la commune déléguée de Saint-Agil à l'issue des travaux, actuellement desservie par le Syndicat d'AEP Boursay-Choue depuis 1988.

Travaux AEP Souday

Programme de travaux du secteur Sud/Ouest de Souday

La demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre de l'appel à projets pour le changement de canalisations fuyardes, est en cours de saisie, en attente du mémoire explicatif dont la rédaction est confiée au BE DUPUET pour finaliser le dépôt du dossier dans les meilleurs délais.

Forage AEP de Souday

Suite à l'inspection du forage par l'entreprise GHI (passage de caméra statique et dynamique), les conclusions du diagnostic établies par SARL EAUXILIUM dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, révèlent quelques travaux à réaliser par une entreprise de forage pour s'assurer de la continuité du bon fonctionnement du forage.

Ces travaux confiés à la SARL CISSÉ de Bouloire sont programmés à l'automne prochain.

Réhabilitation du réservoir de Souday

Le BE VIATEC constitue actuellement le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour engager les travaux de réhabilitation du réservoir de Souday. Des études préliminaires sont à prévoir : recherche d'amiante, de plomb.....

Pour mémoire, ces travaux seront financés par la DETR accordée en 2022 à hauteur de 50% du montant des travaux estimés à 94 480 €.

Approbation du rapport annuel de l'eau 2022

Service AEP Saint-Agil

La production du forage 2022 est identique à celle de 2021 : 22 590 m³ contre 22 555 m³ en 2021 (+0,16%)

Le volume facturé aux abonnés de Saint-Agil est passé de 17 707 m³ en 2021 à 16 900 m³ en 2022 (soit – 4,56%).

Le pourcentage de pertes 2022 est de 21,11 % contre 20,52% en 2021

Service AEP Souday

La production du forage de Souday a augmenté de 4,53% soit 104 792 m³ en 2022 contre 100 253 m³ en 2021, dont 9 100 m³ exporté.

Le volume facturé aux abonnés de Souday est passé de 78 217 m³ en 2021 à 74 793 m³ en 2022 soit – 4,53%

Le pourcentage de perte 2022 est de 20,27% contre 18,99% en 2021

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales; la collectivité doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant les éléments administratifs et financiers stipulés dans le rapport annuel pour chacun des services d'eau de Saint-Agil et de Souday, exploités en régie,

- **APPROUVE** le rapport annuel de l'année 2022 annexé à la présente délibération.

Nomination du stade de football de Souday

Dans le cadre des festivités des 100 ans du club de foot organisées par l'Association La Soudaysienne, Monsieur Le Maire propose de nommer le stade « Marcel DESPIERRES » et d'apposer une plaque en reconnaissance de son engagement de 1947 à 2017.

Disposant de l'accord écrit des enfants de Monsieur Marcel DESPIERRES et conformément à l'article 2121-29 au code général des collectivités territoriales – CGCT,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la nomination du stade de football de Souday « **Marcel DESPIERRES** » par une apposition d'une plaque en reconnaissance de son engagement de 1947 à 2017.

Approbation de la convention de mise à disposition partielle de services de la communauté de communes des Collines du Perche - CCCP

Pour pallier l'absence d'agents pour congés maladie et pour surcroît d'activité, il est proposé de demander la mise à disposition de service de secrétariat proposé par la Communauté de Communes des Collines du Perche sous réserve d'approuver la convention afférente à ce service.

Cette convention a été mise en place par les services de la Communauté des Collines du Perche et approuvée par le conseil communautaire le 20 juillet 2022. Elle fixe les modalités juridiques, financières et organisationnelles des mises à disposition de services sous deux formes :

- soit le besoin présente un caractère régulier et récurrent et porte sur des durées longues pouvant être pluriannuelles et supérieures à 8 semaines ;
- soit le besoin est occasionnel ou ponctuel : remplacement de personnel absent, besoin de renfort en surcroît d'activité ou besoin de compétences spécifiques dans des domaines d'intérêt commun, dont la durée est brève et inférieure à 8 semaines.

Le coût de la prestation est fixé selon le taux horaire de rémunération de l'agent désigné pour assurer ces services soit 31,36 € au 1^{er} avril 2023 (SB + CP), coût ré-actualisable selon l'augmentation de l'indice de rémunération et de l'évolution de carrière de l'agent.

Les frais de déplacements professionnels de l'agent pour rejoindre les différents lieux de travail sont pris en charge par la CCCP sans répercussion à la commune.

La participation de l'agent à des fonctions définies dans sa fiche de poste exécutées en dehors des jours et horaires de travail génère le paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires par la CCCP. Elles donneront lieu à une facturation en sus à la commune bénéficiant du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes des Collines du Perche ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention pour une durée de 8 semaines à compter du 12 juin 2023 pour un besoin occasionnel ;
- **DELEGUE** Monsieur Le Maire à signer des adaptations mineures et temporaires en l'absence d'avenant à la convention.

Emplois saisonniers

Conformément à la délibération du 28 mars 2018, il est proposé de recruter deux agents pour des emplois saisonniers 2023, un agent technique et un agent administratif, à temps complet à compter du 10 juillet 2023 pour une durée de 6 semaines.

Point d'actualité de la CCCP

Projet de chaufferie pour les gîtes de la Commanderie / alimentation en chauffage de l'ancien presbytère.

Les membres du conseil municipal sont informés de l'avancement du projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur en remplacement du chauffage électrique du centre d'hébergement de la Commanderie. La construction de la chaufferie se ferait aux abords des bâtiments avec besoin d'acquérir du terrain pour le stockage des plaquettes bois.

Quant au chauffage de l'ancien presbytère à réhabiliter, une alimentation de chauffage du bâtiment provenant du centre historique (connexion chauffage gaz) est à l'étude.

SYVALORM

Une réunion de concertation sera programmée avec le SYVALORM pour la suppression des points de regroupements sur les communes déléguées d'Arville, Saint-Agil et St Avit et la distribution de bacs aux foyers qui étaient rattachés à un point de regroupement.

A la demande des services de l'Etat, Madame Karine GLOANEC MAURIN fait part des échanges récents sur la mise en place éventuelle de la TEOMI – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives sur l'ensemble du territoire de la CCCP afin d'être en adéquation avec les communes de Mondoubleau et Sargé-sur-Braye dont les foyers étaient redevables de la TEOMI avant le transfert effectif au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de la collecte des ordures ménagères à la communauté de communes. En dehors de ces deux communes, les foyers des autres communes sont redevables actuellement de la taxe des ordures ménagères calculée sur la base du foncier bâti.

Questions diverses

Fête de la Musique 2023

Deux sites d'animation en soirée du 21 juin : Souday et à la Commanderie d'Arville.

Dates des prochaines réunions

- Comité de pilotage atelier artistique St Agil : initialement prévue le 6 juin à 14 heures, reporté **le 20 juin à 9 h, salle La Serre St Agil**
- Réunion 41 h de Couëtron : **23 juin à 18 h 30, salle communale d'Arville**
- Festivités du 14 juillet : **réunion de préparation le lundi 3 juillet à 16 heures, rdv mairie de Souday**
- **RDV CAUE le 04 juillet à 9 h 30- mairie déléguée de Souday** – ouverture des offres AMO pour le Prieuré de Souday.
- Commission des bâtiments / qualité de vie : Camping St Agil + projet de jumelage avec la ville d'Arcueil : **24 juillet à 18 heures, salle communale St Agil.**
- Conseil Municipal : 20 heures, salle communale St Agil
 - **Lundi 24 juillet**
 - **Lundi 11 septembre**
 - **Lundi 16 octobre**

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
J. GRANGER.